

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 Février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPE 16 Approbation du Programme Local de Prévention des déchets (PLDP) de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération DPE 82 en date des 13,14 et 15 décembre 2010 donnant acte à M le Maire de Paris de sa communication sur les nouvelles orientations sur la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets, approuvant la signature d'un accord cadre de partenariat et d'une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets sur le territoire parisien, autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur des marchés relatifs à l'assistance à la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets pour la Ville de Paris en deux lots ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le Programme Local de Prévention des déchets pour Paris ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Le Programme Local de Prévention des déchets, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.